

Masseurs-kinésithérapeutes : l'accès aux soins sur le territoire français



© 2021 Les Echos Publishing

Selon cette étude, menée auprès de 7 076 kinésithérapeutes libéraux répartis sur 64 % des bassins de vie, l'offre de soins est soumise à de fortes tensions. Seuls 32 % des professionnels sont en effet en capacité de donner un rendez-vous rapidement pour une urgence ou une maladie chronique. Ces professionnels disponibles plus facilement peuvent délivrer en moyenne un rendez-vous dans un délai de 3 jours pour un soin rapide et 10 jours pour un soin chronique.

Cette tension s'observe partout. À la fois dans les communes denses, les espaces ruraux enclavés, les zones dites "sur-dotées" ou les zones "très sous-dotées". Pour 87 % des praticiens, la demande est en augmentation et 82 % se sentent surmenés. Conséquences de ces tensions : des reports de soins, des aggravations des pathologies, voire des renoncements aux soins.

Des préconisations pour limiter les tensions

La Fédération française de masseurs-kinésithérapeutes rééducateurs (FFMKR) propose plusieurs mesures pour diminuer les tensions entre l'offre et la demande, comme autoriser

l'accès direct au kinésithérapeute afin de lui permettre de hiérarchiser la priorité des prises en charge ; supprimer la prescription quantitative afin de laisser le kinésithérapeute déterminer le nombre de séances nécessaires ; ou encore permettre au kinésithérapeute de prescrire l'activité physique adaptée (APA). Elle préconise également de revoir les « curseurs » du zonage démographique et de redéfinir les zones qualifiées de “sous-dotées” et de “très sous-dotées”. Enfin, il serait souhaitable, selon elle, d'inciter les étudiants à effectuer leurs stages dans les zones et bassins de vie identifiés comme étant les plus fragiles.

© 2021 Les Echos Publishing